

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie La Forêt des Découvertes Inc.	Numéro de permis 2024147	Date d'inspection Le 25 avril 2025	
Nom de l'établissement Halte des Découvertes		Numéro de téléphone (506) 509-0079	
Adresse 385 avenue Des Pionniers Balmoral NB E8E 1E2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement en avant midi pour une inspection de surveillance.
- Pendant la visite le ratio est respecté.
- L'éducatrice facilite l'apprentissage des enfants en s'engageant dans le jeu et en posant des questions ouvertes.
- Les dossiers des enfants sont complets.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié les 15 dossiers.
- À la suite de la vérification de 6 dossiers des membres du personnel, les dossiers des membres du personnel sont complets.
- Observations:
Lors de la visite, les enfants ont mangé leurs dîner, s'amuse à construire des chemins avec des blocs magnifiques, jouer au Ping-Pong et on participer à des jeux à l'extérieur.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 avril 2025

Date

original signé par

Laura-Danielle LeBlanc Bélanger

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 avril 2025

Date